

# VADÉMÉCUM DES PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ ET CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION STAGIAIRES

Lauréats des concours 2018  
Affectés dans l'académie de Lyon



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## LE MOT DE LA RECTRICE

Je tiens à vous féliciter pour votre réussite à un concours de recrutement de professeur ou de conseiller principal d'éducation et je vous souhaite chaleureusement la bienvenue dans l'académie de Lyon. Vous entrez dans un métier dont les ambitions sont majeures pour notre société en transformation permanente. Accompagner vos élèves dans leurs parcours, participer pour eux et avec eux, avec leurs familles, à l'entretien de la confiance, partager en équipe vos futurs choix pédagogiques et éducatifs, et transmettre les valeurs républicaines sont autant d'éléments parmi d'autres qui concrétiseront ces ambitions.

Cette année de prise de fonction doit favoriser votre entrée dans le métier et s'inscrire dans un continuum de formation en cohérence avec le parcours qui a été le vôtre antérieurement.

L'Éducation nationale entend développer, par un parcours professionnalisant, une logique d'entrée progressive dans le métier d'enseignant et d'éducateur. A cet effet, le dispositif de formation des nouveaux professeurs et CPE a été repensé, renforcé et pleinement intégré dans l'emploi du temps.

Dans l'académie de Lyon, le dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation comprend trois volets complémentaires : un temps d'accueil et de formation à l'entrée dans le métier, une alternance entre enseignement et formation, un tutorat articulant pratique de classe, analyse de pratique et de situations professionnelles. Ce tutorat a pour ambition de répondre aux besoins spécifiques et de personnaliser la formation de chacun, pour le développement et l'épanouissement professionnel.

Ce document vous propose une première aide en abordant les missions du professeur, le dispositif de formation et ses modalités, les premières informations pratiques qui vous seront nécessaires.

Je sais pouvoir compter sur votre investissement sans faille pour vous approprier les compétences utiles à l'exercice du métier d'enseignant ou de CPE, compétences qui permettront à tous les élèves de réussir avec vous leur parcours scolaire et d'éprouver, au sein du système éducatif et en toute confiance, le bonheur d'apprendre et grandir.

Je vous souhaite une excellente année scolaire et des découvertes encourageantes dans la prise en charge de vos premières responsabilités.

Marie Danièle Campion  
Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes  
Rectrice de l'académie de Lyon  
Chancelière des universités

# TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	3
1. Dispositif d'accueil et d'aide à la prise de fonction .....	4
2. La formation spécifique des professeurs stagiaires à mi-temps .....	4
2.1 La formation en alternance .....	4
2.2 Le plan de formation spécifique .....	5
2.3 Le tutorat mixte .....	5
2.3.1 Les principes .....	5
2.3.2 L'organisation et les modalités du suivi annualisé .....	5
2.3.3 Un scénario en six temps pour assurer le tutorat mixte .....	5
2.3.4 Les visites : un temps fort .....	6
2.4 Le bilan du stage .....	6
2.4.1 Dans le cadre du Master ou du D.U. ....	6
2.4.2 Pour la titularisation .....	7
3. La formation spécifique des fonctionnaires stagiaires à temps complet.....	7
3.1 Le plan de formation .....	7
3.2 Le tutorat .....	7
3.2.1 Un scénario en six temps pour assurer le tutorat .....	8
3.2.2 Les visites : un temps fort .....	8
3.3 La titularisation .....	9
4. L'accompagnement individualisé .....	9
5. Le plan académique de formation .....	9
6. Gestion administrative et financière des personnels stagiaires .....	10

# 1. DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'AIDE À LA PRISE DE FONCTION

Un dispositif d'accueil et d'aide à la prise de fonction des professeurs et CPE stagiaires est organisé au sein de l'académie de Lyon. Il se déroulera selon les modalités présentées dans le tableau suivant.

CONTENUS	DURÉE	DATES	INTERVENANTS
<b>Accueil des professeurs et CPE stagiaires</b> - Accueil solennel des personnels par Madame la Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités - Conférence de Monsieur Michel Fayol, Professeur des Universités émérite, membre du laboratoire de psychologie sociale et cognitive, cognition, comportement et contexte (LAPSCO), membre du conseil scientifique de l'Éducation nationale (Csén) - Actualité du second degré - Présentation des plans de formation - Présentation du dossier administratif des stagiaires	3 heures	<b>Mardi 28 août 2018</b> Théâtre des Célestins 9h00-12h00	
<b>Formation à la prise de poste</b> par groupes disciplinaires	3 heures	<b>Mardi 28 août 2018</b> 14h00-17h00	DAFOP Inspecteurs
	6 heures	<b>Mercredi 29 août 2018</b> 9h00-12h00 / 13h30-16h30	Inspecteurs Formateurs ESPé
	6 heures	<b>Jeudi 30 août 2018</b> 9h00-12h00 / 13h30-16h30	Inspecteurs Formateurs ESPé

## 2.LA FORMATION SPÉCIFIQUE DES PROFESSEURS STAGIAIRES À MI-TEMPS

Sont considérés comme professeurs stagiaires (PSTG) les lauréats sans expérience significative d'enseignement ou d'éducation. Ils sont affectés à mi-temps dans un établissement scolaire sur la base de l'obligation réglementaire de service (O.R.S.) du corps d'appartenance parallèlement à la formation universitaire à l'ESPé sous forme d'un diplôme universitaire.

### 2.1 La formation en alternance

L'alternance permet au professeur ou CPE stagiaire, accompagné dans le cadre d'un tutorat mixte, de développer ses capacités d'analyses réflexives, en croisant des savoirs professionnels et des savoirs théoriques fondés sur la recherche universitaire. L'établissement scolaire dans lequel les professeurs et CPE stagiaires sont affectés constitue un lieu de formation au même titre que l'université avec :

- des temps de pratique accompagnée,
- l'observation auprès d'autres acteurs de l'établissement (professeurs de l'équipe disciplinaire, d'autres disciplines, professeur documentaliste, conseiller principal d'éducation, chef d'établissement, gestionnaire, etc.),
- la participation éventuelle, soit en qualité d'invité, soit dans le cadre de sa mission, aux différentes instances ou réunions de l'établissement.

## 2.2 Le plan de formation spécifique

En plus des 18 heures consacrées au dispositif d'accueil et d'aide à la prise de poste, l'académie de Lyon propose à l'ensemble des professeurs du second degré et CPE stagiaires à mi-temps un module de formation disciplinaire d'une durée de 6 heures intégrées dans les maquettes universitaires et organisé par les corps d'inspection et les responsables de parcours.

## 2.3 Le tutorat mixte

### 2.3.1 Les principes

Le tutorat mixte consiste en l'accompagnement annualisé d'un stagiaire de master MEEF ou de DU par deux tuteurs, dont les compétences se complètent pour donner tout son sens et toute son efficacité au dispositif de formation en alternance :

- un tuteur employeur, collègue expérimenté auprès duquel pourront être trouvés aide et conseils afin de conforter progressivement sa pratique professionnelle,
- un tuteur universitaire qui assurera un suivi et un accompagnement pédagogique des enseignements dispensés à l'université.

### 2.3.2 L'organisation et les modalités du suivi annualisé

L'organisation et les modalités du tutorat mixte sont discutées et définies dans les réunions d'équipes et/ou de site ainsi que dans le conseil de perfectionnement de chaque parcours. Dans cette mise en place, les relations entre le tutorat et les formations dans le master seront favorisées pour créer davantage de cohérence dans la formation.

Tout au long de l'année, les deux tuteurs et le stagiaire se tiennent informés de l'évolution de la formation. Pour rendre ce suivi efficace, les tuteurs mettront en place tout dispositif qui leur semblerait pertinent pour accompagner le stagiaire : sur le lieu de stage ou à l'université, en présentiel ou à distance, individuel ou collectif.

### 2.3.3 Un scénario en six temps pour assurer le tutorat mixte

#### Temps 1 : le positionnement

Ce positionnement aboutit à la définition d'un profil résultant de l'auto-évaluation du stagiaire. Cette phase peut aussi servir à déterminer des priorités de développement professionnel (une compétence précise, un item de la compétence, etc.). Pour cela, les tuteurs disposent du référentiel de compétences académiques issu du texte officiel.

#### Temps 2 : la ou les premières visites

Dès le début de l'année, les deux tuteurs programment des visites auprès du stagiaire et en tiennent informés le chef d'établissement.

#### Temps 3 : vers un projet de professionnalisation

Il s'agit ici, en s'appuyant sur des bilans, des analyses de situations professionnelles et des conseils, d'engager le stagiaire vers l'optimisation de ses pratiques d'enseignement. Cette phase doit donner lieu à un contrat de formation entre le stagiaire et les deux tuteurs.

Ce contrat peut prévoir :

- le contenu précis du « projet de professionnalisation » qui est discuté entre les différentes parties ;
- des modalités concrètes de travail :
  - travail et échanges à distance,
  - projet personnel à mener de manière autonome,
  - analyses de situations en présentiel.

#### **Temps 4 : le temps d'évaluation formative sur l'établissement du travail engagé**

Entre janvier et mars, de nouvelles visites conjointes sont organisées et permettent une évaluation formative du stagiaire (compétence(s) à exercer un métier).

#### **Temps 5 : confirmation ou évolution du projet de professionnalisation**

#### **Temps 6 : le temps des bilans**

Il s'agira de clarifier explicitement avec le stagiaire :

- les compétences acquises et consolidées,
- les compétences à stabiliser,
- les compétences à acquérir.

La participation des deux tuteurs dans l'évaluation de l'UE alternance est souhaitée. Le dossier d'accréditation précise que trois domaines doivent être évalués dans le master :

- l'agir en situation,
- la réflexion sur l'action,
- le niveau des connaissances.

Cette évaluation peut porter sur trois critères :

- le positionnement du professeur ou CPE stagiaire sur le référentiel métier « débutant »,
- la prise en compte dans sa pratique des éléments liés à son projet de professionnalisation,
- les progrès réalisés.

### **2.3.4 Les visites : un temps fort**

Lors des visites, le stagiaire doit fournir tous les documents qui permettent aux tuteurs d'évaluer la conception de la leçon et son inscription dans une progression. Il doit aussi préciser les compétences sur lesquelles il souhaite particulièrement être évalué.

Cette centration sur des compétences prioritaires (deux au maximum) permet d'orienter l'observation, l'entretien. Cependant, les tuteurs ont toute initiative pour faire part au stagiaire, avant la visite, de certains attendus en termes de compétences ou d'attitudes professionnelles. Pour ne pas réduire la richesse de la situation de classe observée, ils seront aussi soucieux d'identifier les « faits marquants » qui méritent d'être portés à l'analyse du stagiaire.

Après la visite, le ou les tuteurs conduisent un entretien. À partir de la description de faits remarquables observés, des analyses effectuées par les différents interlocuteurs, le ou les tuteurs établissent un bilan de compétences, sans forcément se restreindre à celles signalées par le stagiaire. Le ou les tuteurs donnent des conseils et élaborent une feuille de route qui doit aider le stagiaire à formuler un « projet de professionnalisation ». Celui-ci est exprimé, de préférence, en termes de compétences ou d'axes de transformations professionnelles prioritaires.

## **2.4 Le bilan du stage**

### **2.4.1 Dans le cadre du Master ou du D.U**

**Le tuteur universitaire et le tuteur employeur** se concertent pour évaluer le stagiaire dans le cadre de l'UE alternance de 30 crédits pour les M2A. Le bilan de compétences devra alors déboucher sur une note qui permettra de valider l'UE. Pour les DU, cette concertation entre les deux tuteurs doit permettre l'évaluation du 3<sup>ème</sup> objet d'évaluation.

## 2.4.2 Pour la titularisation

L'inspecteur et le chef d'établissement rendront des avis de titularisation. Ces avis pourront s'appuyer sur une ou des visites en classe de l'inspecteur ainsi que sur les compte-rendu du tuteur employeur. Le tuteur universitaire contribuera pour sa part à l'avis final du directeur de l'ESPé.

# 3. LA FORMATION SPÉCIFIQUE DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES À TEMPS COMPLET

Sont considérés comme fonctionnaires stagiaires (FSTG) les lauréats déjà titulaires ou dispensés d'un Master (Master MEEF ou autre master ou équivalent) et ayant une expérience significative d'enseignement ou d'éducation. Ils sont affectés à temps plein dans un établissement scolaire sur la base de l'obligation réglementaire de service (O.R.S.) du corps d'appartenance.

## 3.1 Le plan de formation

Un parcours de formation académique, co-construit par les corps d'inspection et l'ESPé, est proposé aux professeurs du second degré et CPE stagiaires à temps complet. Il comprend, en plus des 18 heures consacrées au dispositif d'accueil et d'aide à la prise de poste, des modules de formation d'une durée totale de 15 heures organisés selon les modalités présentées dans le tableau suivant.

CONTENUS	DURÉE	DATES	INTERVENANTS
<b>1. ÉLÈVES A BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS</b> Temps complet seuls, groupes interdisciplinaires - Les principes de l'école inclusive - Les outils de différenciation et d'aménagement pédagogique - Développement de postures professionnelles et de compétences adaptées aux besoins des élèves	<b>3 heures</b>	<b>Mardi 13 novembre 2018</b>	Formateurs ESPé et/ou formateurs académiques (FA)
	<b>Compétences : CC4, CC6, CC10, CC12</b>		
<b>2. FORMATION DISCIPLINAIRE et ÉVALUATION</b> groupes disciplinaires stagiaires à temps complet et à mi-temps	<b>6 heures</b>		Inspecteurs
	<b>PS ½ temps et temps complet ensemble : les 6h sont intégrées dans les maquettes universitaires</b>		
<b>3. LES PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES</b> temps complet seuls, groupes interdisciplinaires	<b>3 heures</b>	<b>Jeudi 17 janvier 2019</b>	Formateurs ESPé et/ou FA
	<b>Compétences : CC10, P4, CC9</b>		
<b>4. LES PARCOURS EDUCATIFS</b> temps complet seuls, groupes interdisciplinaires	<b>3 heures</b>	<b>Mardi 12 mars 2019</b>	Formateurs ESPé et/ou FA
	Les problématiques des quatre parcours : santé, avenir, artistique, citoyenneté		

## 3.2 Le tutorat

Le tutorat consiste en l'accompagnement annualisé d'un stagiaire par un tuteur, collègue expérimenté, auprès duquel pourront être trouvés aide et conseils afin de conforter progressivement sa pratique professionnelle.

## 3.2.1 Un scénario en six temps pour assurer le tutorat

### Temps 1 : le positionnement

Ce positionnement aboutit à la définition d'un profil résultant de l'auto-évaluation du stagiaire. Cette phase peut aussi servir à déterminer des priorités de développement professionnel (une compétence précise, un item de la compétence, etc.). Pour cela, le tuteur dispose du référentiel de compétences académiques issu du texte officiel.

### Temps 2 : la ou les premières visites

Dès le début de l'année, le tuteur programme des visites auprès du stagiaire et en tient informé le chef d'établissement.

### Temps 3 : vers un projet de professionnalisation

Il s'agit ici, en s'appuyant sur des bilans, des analyses de situations professionnelles et des conseils, d'engager le stagiaire vers l'optimisation de ses pratiques d'enseignement. Cette phase doit donner lieu à un contrat de formation entre le stagiaire et le tuteur.

Ce contrat peut prévoir :

- le contenu précis du « projet de professionnalisation » qui est discuté entre les différentes parties ;
- des modalités concrètes de travail :
  - travail et échanges à distance,
  - projet personnel à mener de manière autonome,
  - analyses de situations en présentiel.

### Temps 4 : le temps d'évaluation formative sur l'établissement du travail engagé

Entre janvier et mars, de nouvelles visites sont organisées et permettent une évaluation formative du stagiaire (compétence(s) à exercer un métier).

### Temps 5 : confirmation ou évolution du projet de professionnalisation

### Temps 6 : le temps des bilans

Il s'agira de clarifier explicitement avec le stagiaire :

- les compétences acquises et consolidées,
- les compétences à stabiliser,
- les compétences à acquérir.

Cette évaluation peut porter sur trois critères :

- le positionnement du professeur ou CPE stagiaire sur le référentiel métier,
- la prise en compte dans sa pratique des éléments liés à son projet de professionnalisation,
- les progrès réalisés.

## 3.2.2 Les visites : un temps fort

Lors des visites, le stagiaire doit fournir tous les documents qui permettent au tuteur d'évaluer la conception de la leçon et son inscription dans une progression. Il doit aussi préciser les compétences sur lesquelles il souhaite particulièrement être évalué.

Cette centration sur des compétences prioritaires (deux au maximum) permet d'orienter l'observation ainsi que l'entretien. Cependant, le tuteur a toute initiative pour faire part au stagiaire, avant la visite, de certains attendus en termes de compétences ou d'attitudes professionnelles. Pour ne pas réduire la richesse de la situation de classe observée, il sera aussi soucieux d'identifier les « faits marquants » qui méritent d'être portés à l'analyse du stagiaire.

Après la visite, le tuteur conduit un entretien. À partir de la description de faits remarquables observés, des analyses effectuées par les différents interlocuteurs, le tuteur établit un bilan de compétences, sans forcément se restreindre à celles signalées par le stagiaire. Il donne des conseils et élabore une feuille de route qui doit



aider le stagiaire à formuler un « projet de professionnalisation ». Celui-ci est exprimé, de préférence, en termes de compétences ou d'axes de transformations professionnelles prioritaires.

### 3.3 La titularisation

L'inspecteur et le chef d'établissement rendront des avis de titularisation. Ces avis pourront s'appuyer sur une ou des visites en classe de l'inspecteur ainsi que sur les compte-rendu du tuteur employeur.

## 4. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Certains stagiaires peuvent nécessiter un accompagnement individualisé, adapté et complémentaire au dispositif ordinaire de suivi. Le déclenchement de cet accompagnement peut être à l'initiative des différents acteurs impliqués dans le suivi : chef d'établissement, tuteur employeur, tuteur universitaire, inspecteur, stagiaire. Le chef d'établissement centralise la demande en complétant la fiche d'accompagnement individualisé et informe tous les acteurs impliqués dans le suivi du stagiaire.

Le dispositif d'accompagnement individualisé peut intégrer différentes modalités :

- Stage de pratique accompagnée,
- Renforcement didactique ou pédagogique,
- Visites supplémentaires,
- Ateliers « gestes professionnels ».
- Observations d'autres classes
- Stage en milieu professionnel, dans un autre contexte

## 5. LE PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION

Les stagiaires peuvent participer à des actions de formation non obligatoires inscrites dans le plan académique de formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (**PAF**) de l'année 2018-2019.

Ils ont ainsi la possibilité de s'inscrire à trois formations, du 30 août au 22 septembre 2018 en utilisant le lien ci-dessous :

**<http://www.ac-lyon.fr/cid96410/personnels-enseignants-education-orientation-titulaires.html>**

Cette page donne accès :

- au document d'aide à la consultation du plan,
- au moteur de recherche iPAF pour le consulter,
- au document d'aide à l'inscription,
- à l'application GAIA pour s'inscrire.

Chaque stagiaire pourra donc formuler trois vœux qu'il classera par ordre de préférence.

Pour les stagiaires à mi-temps, les formations dispensées à l'université restent prioritaires. Aucune dérogation ne sera accordée.

Les inspecteurs, les chefs d'établissement et les tuteurs pourront apporter conseils aux stagiaires dans le choix des formations du PAF lors de l'accueil de pré-rentrée ou selon des besoins spécifiques de formation.

## **6. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES PERSONNELS STAGIAIRES**

Les personnels stagiaires trouveront dans la circulaire élaborée par la direction des personnels enseignants (DIPE) toutes les informations relatives à leur situation administrative et financière, ainsi que les coordonnées de leur gestionnaire. Cette circulaire est accessible à partir du lien suivant :

**[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/10/2/Affectation\\_des\\_fonctionnaires\\_stagiaires\\_2018\\_977102.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/10/2/Affectation_des_fonctionnaires_stagiaires_2018_977102.pdf)**

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**

Rectorat de Lyon  
DAFOP  
92 rue de Marseille BP 7227  
69354 Lyon cedex 07  
04 72 80 60 60  
[www.ac-lyon.fr](http://www.ac-lyon.fr)